

Initiatives ministérielles

Je voudrais aussi signaler au député que, très souvent, confier un travail à la sous-traitance n'est pas aussi efficace que le faire exécuter par les fonctionnaires. Je remarque la présence du ministre des Approvisionnement et Services à la Chambre aujourd'hui. Il dirige un ministère qui s'autofinance. Il peut certainement confirmer qu'il a sous sa responsabilité, des fonctionnaires qui, souvent, semaine après semaine, mois après mois, font un travail aussi efficace, voire plus efficace, que si celui-ci était réalisé par des sous-traitants. Sinon, pourquoi le ministre se chargerait-il des travaux d'impression? De toute évidence, le gouvernement du Canada doit s'acquitter plus efficacement de ce genre de travaux.

Voici ma question. Le député ne croit-il pas que le gouvernement risque non seulement de compromettre l'efficacité, mais aussi d'accroître la dette nationale en encourageant une réduction du nombre de fonctionnaires?

M. Stupich: Monsieur le Président, pendant les audiences de FP 2000, des exemples ont été donnés qui vont exactement dans le même sens que les propos du député. Ainsi, des travaux ont été exécutés par des entrepreneurs indépendants qui ne s'y connaissaient pas bien. Les fonctionnaires ont dû reprendre le travail pour corriger le gâchis, ce qui a occasionné des coûts. L'entrepreneur a dû lui aussi assumer des frais supplémentaires.

Autre exemple. Un service gouvernemental produisait les bulletins météorologiques à la fois pour Calgary et pour le ministre des Transports. Le gouvernement a interdit de donner le service à Calgary. La ville a dû se plier et faire appel à un entrepreneur pour assurer ce service. La facture était six fois plus élevée que les 600 \$ par mois que le service coûtait au départ. Le ministre des Transports a ensuite décidé d'utiliser le service. Il y a fort à parier qu'il paie dix fois plus cher que lorsque le service était donné par la fonction publique.

De nombreux exemples ont été présentés. Le vérificateur général lui-même a abordé la question et laissé entendre que le gouvernement n'en avait pas pour son argent lorsqu'il concluait des marchés avec des entrepreneurs.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Bourassa.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier de m'accorder l'occasion de formuler mes commentaires à l'appui du projet de loi C-26, la Loi sur la réforme de la fonction publique.

La fonction publique fédérale est un des fondements de notre régime de démocratie parlementaire. Elle conseille les membres du Cabinet sur les programmes proposés et sur les politiques, elle offre une gamme variée de programmes et de services aux Canadiens, elle représente l'intérêt du pays à l'étranger et protège notre souveraineté chez nous. Elle est une institution nationale importante. Son fonctionnement est critique à la bonne marche du pays, à notre capacité de régler les questions constitutionnelles et de relever les défis de l'économie mondiale, en d'autres mots, au genre de pays dans lequel nous vivons.

La dernière modification de la législation courante sur la fonction publique remonte à 25 ans. Or, tout le monde sait que les choses ont bien changé depuis ce temps-là et que nous avons été témoins d'une sorte de révolution culturelle dans la façon de gérer les gens. Les concepts d'autorité et de leadership ne sont plus les mêmes. Le niveau de scolarité des employés s'est accru, et la gestion participative, les cercles de qualité, la formation et le perfectionnement ont remplacé les études de temps et mouvements, et ce qu'on appelait autrefois les cartes de temps. Les progrès en informatique ont réduit les écarts géographiques et hiérarchiques entre les employés.

La fonction publique fédérale, comme les organismes du secteur privé, réagit depuis un certain temps déjà à ces changements. Elle procède à une restructuration, diminue le nombre de ses niveaux hiérarchiques, réduit ses effectifs et s'oriente davantage vers les résultats. L'initiative *Fonction publique 2000*, lancée il y a deux ans, a imprimé à un élan nouveau aux démarches qui étaient déjà en cours. Dix groupes d'études ont été chargés de proposer des moyens, de rendre des secteurs précis plus rentables et plus efficaces. Les propositions visaient plus de 300 secteurs ayant besoin de réforme.

Les rapports rendus publics et les commentaires qu'ils ont suscités ont donné lieu à la rédaction du Livre blanc, déposé à la Chambre il y a plus d'un an par le président du Conseil du Trésor. Beaucoup de ces réformes administratives qui n'exigeaient pas de changements législatifs ont déjà été instaurées.